

**PROCÈS VERBAL SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2016 À 18H30
MAIRIE DE TROUY**

L'an deux mille seize le treize septembre, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Nadine MOREAU, Didier GUICHARD, Franck BRETEAU, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Nathalie BERNIOT, Bertrand TISSIER, Marc BELLENGER, Sophie SARIAN, Marc SOUDY, Laurent GOSCINSKI, Sandrine FLOUZAT, Bernard BOURDU, Oliver GALOPIN, Béatrice RATELET, Rachel TANNEUR, Coralie DEROCHÉ, Frédéric JOUBAUD, Stéphanie DEDION, Anne MICHALEUVIEZ, Pascal GOUDY, Anne-Marie FERREIRINHO.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Didier GEORGES, Patrick SEGAUD, Stéphanie LHOSTE, Laetitia PREVOST.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Didier GEORGES, Patrick SEGAUD, Laetitia PREVOST.

Ont donné Pouvoir : Didier GEORGES à Gérard SANTOSUOSSO,
Patrick SEGAUD à Didier GUICHARD,
Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 février 2016

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance du 7 juin 2016 a été approuvé à l'unanimité.

POINTS INFORMATIFS

↪ **Programmation des prochains conseils municipaux et commissions finances**
○ **rappel fin exercice 2016**

Monsieur le Maire rappelle à Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, les dates des prochains Conseil municipaux, à savoir les 22/11 et 15/12/16 ainsi que celles des Commissions finances prévues les 27/09, 11/10 et 8/11.

○ **calendrier prévisionnel 2017**

Monsieur le Maire communique à l'assemblée, le calendrier prévisionnel pour 2017.

↪ **Transmission par la préfecture pour information du conseil municipal : Arrêté société Goodman France**

Monsieur le Maire informe les Conseillers municipaux que par mail du 10/06/2016, les services préfectoraux ont transmis à la mairie l'arrêté autorisant la société Goodman France à exploiter une plateforme logistique située ZAC du Moutet sur la Commune de Bourges.

↪ **Informations financières**

○ **Notification des dotations – évolution et comparatif depuis 2013**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un comparatif des dotations depuis 2013.

○ **Subventions demandées et obtenues**

intitulés	Montant de l'opération	Subvention demandée	Subvention obtenue	observations
Aménagements sécuritaires TN et TB	102 000 € HT	25 000 €	19 500 €	Conseil départemental du Cher
Opération zéro pesticide	11 272.50 € HT		2 900 € 4 795.20 €	Région Centre Val de Loire Agence de l'Eau Somme restant à la charge de la commune sur 2 ans : 1 957,80 €.
TOTAL	113 272.50 € HT		27 195.20 €	

➤ **Modification des statuts de Bourges Plus (arrêté préfectoral du 6 juin 2016)**

Par envoi du 6 juin 2016, Madame la Préfète a transmis à Monsieur le Maire l'arrêté et les statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus. Ces documents sont consultables et / ou communicables auprès de la Direction générale des services.

➤ **Bilans des séjours été 2016 au centre de loisirs**

Madame Sandrine FLOUZAT, Adjointe déléguée à l'enfance dresse le bilan du séjour été 2016. Durant ce séjour, 273 enfants différents ont participé aux différentes activités du Centre de Loisirs.

➤ **Bilan été sportif et culturel (convention avec la ville de Plaimpied-Givaudins)**

Madame Sandrine FLOUZAT, Adjointe déléguée à la jeunesse informe les Conseillers municipaux que pour la quatrième année consécutive la Municipalité s'est inscrite dans l'opération « été sportif » pour les jeunes de 12 à 17 ans organisée sur la commune de Plaimpied Givaudins. Cette année aucun enfant de TROUY n'a participé à cette action.

➤ **Bilan été de l'espace ados**

Madame Sandrine FLOUZAT, Adjointe déléguée à la jeunesse, dresse le bilan du mois de juillet pour l'Espace ados fréquenté par 16 jeunes.

➤ **Bilan des travaux effectués dans les écoles durant l'été**

Divers travaux ont été effectués cet été dans les écoles de la Commune dont les plus importants sont : la réfection de la toiture de l'école élémentaire du bourg, la remise en état et le nettoyage des jeux extérieurs, l'entretien des espaces verts, etc...

➤ **Point sur la rentrée scolaire 2016/2017**

Les effectifs de la rentrée scolaire 2016/2017 pour les écoles élémentaires et maternelles de TROUY sont 206 au Bourg (123 en élémentaire et 83 en maternelle) et 182 au Nord (118 en élémentaire et 64 en maternelle) soit 148 maternelles et 241 élémentaires.

➤ **Rapports 2015 de la communauté d'agglomération de Bourges Plus sur le Prix et la Qualité des Services Publics Eau – Assainissement – Elimination des Déchets**

Monsieur Roland GOGUERY, Adjoint délégué à Bourges Plus informe l'assistance que parmi les compétences communales transférées, Bourges Plus exerce les services publics de l'Eau, de l'Assainissement et de l'élimination des déchets. Conformément à l'article L. 2224.5 du Code général des Collectivités territoriales, il a été rendu compte au Conseil communautaire du 27 juin 2016 de l'activité de ces trois services publics pour l'exercice 2015. Afin de favoriser l'information et la transparence de gestion de ces services publics auprès des usagers, Bourges Plus invite les Conseils municipaux à en prendre également connaissance.

➤ **Rapports d'activité et de développement durable 2015 de la région Centre-Val de Loire**

Ce document présente de manière détaillée l'institution et les actions conduites au cours de l'exercice 2015 en mettant l'accent sur leurs aspects les plus marquants. Ces informations utiles et très complètes constituent une nécessaire information de tous concernant l'activité de la collectivité régionale. Ce rapport est tenu à votre disposition et peut être adressé par mail aux élus qui le souhaitent. Il est également accessible en ligne sur le site de la Région www.regionvaldeloire.fr

➤ Rapport d'activité 2015 des Services du Conseil départemental du Cher

Ce document représente un outil transversal de communication sur l'action conduite par le Département, qui privilégie quelques temps forts des politiques menées tout au long de l'année et les actions principales engagées ou poursuivies en 2015. Les actions menées par les 2 000 agents de la Collectivité au service des habitants du Cher s'articulent autour de véritables enjeux pour notre territoire et sa population : innovation, solidarité territoriale et attractivité. Ce rapport est tenu à la disposition et peut être adressé par mail aux élus qui le souhaitent. Il est également accessible en ligne sur le site internet de la Collectivité <http://www.departement18.fr/Rapport-d-activite-2015>

POINTS DÉLIBÉRATIFS ET RENDU-COMPTE PAR THÈMES

VIE MUNICIPALE ET LOCALE Gérard SANTOSUOSSO

THÈME LES RESSOURCES HUMAINES Le Maire

Points délibératifs

1. Création de deux postes d'agent de maîtrise

Monsieur le Maire indique que 2 agents du service technique ont été admis à bénéficier d'une promotion interne en vue de leur nomination au grade d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} juin 2016 au lieu d'adjoint technique de 1^{ère} classe actuellement ; le Conseil municipal, à l'unanimité **A APPROUVÉ** les créations d'emploi tels que proposées ci-dessus ; **A SUPPRIMÉ** les anciens postes et **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents et aux charges sociales correspondant à ces emplois seront inscrits au Budget de l'exercice 2016 au chapitre 012.

2. Création d'un poste d'adjoint d'animation dans le cadre du dispositif de Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE)

Afin de couvrir les besoins d'encadrement et d'animation des services enfance-scolaire, un appel à candidature a été lancé. Un agent a intégré le service enfance à compter du 1^{er}/09/2016 via un contrat CAE d'un an. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **A DÉCIDÉ** de créer un poste d'adjoint d'animation dans le cadre du dispositif « Contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi » ; **A PRÉCISÉ** que ce contrat sera d'une durée initiale 12 mois (6 mois minimum) renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention ; **A PRÉCISÉ** que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine (20 heures minimum) ; **A INDIQUÉ** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail ; **A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle Emploi pour ce recrutement.

THÈME LES FINANCES Le Maire

Points délibératifs

1. Décision modificative N°1-2016

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la décision modificative n°1/2016 proposée au Conseil municipal telle que figurant ci-après, consiste en l'ajustement de crédits, engendré par la passation récente et définitive des écritures comptables liées aux amortissements 2016, faisant ressortir un déficit de crédits à hauteur de 488 € en sections de fonctionnement et d'investissement.. Le Conseil municipal à la majorité (3 abstentions Bertrand TISSIER, Anne MICHALEUVIEZ et Marc BELLENGER) **A APPROUVÉ** la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement			
Recettes		Dépenses	
Néant		chap.023 -023 / 01	Virement à la section d'investissement - 488,00 €
		chap.042 -6811 / 01	Dotations aux amortissements des immobilisations 488,00 €
		- €	- €
Section d'investissement			
Recettes		Dépenses	
Opé.Fi - chap.040 - 28183/ 01	Amortissements immobilisations informatiques	354,00 €	Néant
Opé.Fi - chap.040 - 28184/ 01	Amortissements immobilisations mobilières	43,00 €	
Opé.Fi - chap.040 - 28188/ 01	Amortissements immobilisations acquisitions	103,00 €	
Opé.Fi - chap.040 - 28041511/ 01	Amortissements biens mobiliers, matériel et études GFP de rattachement	- 3,00 €	
Opé.Fi - chap.040 - 28041581/ 01	Amortissements biens mobiliers, matériel et études autres groupements	- 3,00 €	
Opé.Fi - chap.040 - 281571/ 01	Amortissements immobilisations autres matériels et outillages	- 3,00 €	
Opé.Fi - chap.040 - 28182/ 01	Amortissements immobilisations matériels de voirie	- 1,50 €	
Opé.Fi - chap.040 - 2804181/ 01	Amortissements biens mobiliers, matériel et études autres organismes publics	- 1,00 €	
Opé.Fi - chap.040 - 28051/ 01	Amortissements immobilisations logiciels	- 0,50 €	
Opé.Fi - chap.021 - 021 / 01	Prélèvement de la section de fonctionnement	- 488,00 €	
		- €	- €

2. Cession LAUBERTE/TROUY : complément à la délibération du 31/03/2016

Monsieur le Maire informe Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux que par délibération du 31 mars 2016, le Conseil municipal a, à l'unanimité, approuvé la cession amiable à Monsieur et Madame LAUBERTE-CASALINHO, domiciliés 12 A route de la Chapelle à Trouy bourg d'une partie de la parcelle AE 315 afin de leur permettre d'agrandir leur terrain, de le border et de le clore. Aussi, afin d'effectuer cette cession avec exactitude, il convient de compléter la délibération initiale selon les éléments suivants :

Parcelles concernées par la cession Références cadastrales	Surfaces totales	Zonage PLU	Surfaces cédées
SECTION AE N° 315	2 959 m ²	UI	654 m ²
SECTION AE N° 276	90 560 m ²	UI	87 m ²
Total surface cédée			741

Le Conseil municipal, à l'unanimité **A APPROUVÉ** cette cession comprenant les parcelles susvisées ; **A AUTORISÉ** en conséquence Monsieur le Maire à signer l'acte dont la rédaction sera confiée à Maître Prévost à Levet ; **A CONFIRMÉ** que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur ; **A DIT** que la présente délibération complète celle du 31 mars 2016 n° 154.

THÈME LA COMMANDE PUBLIQUE
Didier GEORGES, Adjoint délégué

Rendu-compte

1. MAPA N° 07-2016 « Programme de voirie », maître d'œuvre : ICA Aménagement

Le Conseil municipal **A PRIS ACTE** du compte-rendu de la présente décision attribuant le marché à la SAS COLAS CENTRE OUEST (18) pour un montant de 197 132.20 € HT soit 236 558.64 € TTC comprenant :

- la tranche ferme à hauteur de 110 522, 84 € HT
- la tranche conditionnelle N°1 à hauteur de 79 048, 65 € HT
- la tranche conditionnelle N°2 à hauteur de 7 560, 71 € HT

2. MAPA N° 08-2016 « Réhabilitation de voirie », maître d'œuvre : SAS NEUILLY

Le Conseil municipal **A PRIS ACTE** du compte-rendu de la présente décision attribuant le marché à AXIROUTE (18) pour un montant de 59 892, 52 € HT soit 71 871.02 € TTC.

3. MAPA N° 09-2016 « collecte des encombrants »

Le Conseil municipal **A PRIS ACTE** du compte-rendu de la présente décision attribuant le marché à VÉOLIA CTSP pour un montant de 973.74 € HT soit 1 168.49 € TTC pour une durée d'un an renouvelable 3 ans.

4. MAPA N°11-2014 portant sur « la production, le conditionnement et la livraison des repas, en liaison froide, en direction des restaurants scolaires et du restaurant du Centre de Loisirs » passé avec la société Ansamble : prise en compte du changement des indices Insee dans le calcul de la révision des prix

Le Conseil municipal **A PRIS ACTE** de cette modification d'indices tant dans sa nomenclature, son intitulé que sa rubrique telle que suit : Suite à la publication par l'Insee des indices en base 1998 par les indices en base 2015, remplacement dans la clause contractuelle de révision des prix :

- de l'indice base 1998 « 638146 - Indice des prix à la consommation - IPC – Ensemble des ménages – France (Métropole + DOM) – par fonction de consommation – repas dans un restaurant scolaire ou universitaire »
- par l'indice base 2015 « 1763786 - Indice des prix à la consommation (mensuel, ensemble des ménages, France, base 2015) – Nomenclature Coicop (: 11.1.2 – Cantines) »

THÈME LA VIE POLITIQUE ET LES RELATIONS PUBLIQUES
Le Maire

Point délibératif

Proposition d'une motion pour soutenir une campagne de promotion du Français et de la francophonie proposée par l'association « Communes pour le Français »

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le manifeste pour le français et la diversité linguistique et culturelle du monde présenté par le mouvement « **Communes de France pour la langue française** ». Le Conseil municipal, à l'unanimité **A ADOPTÉ** Ce manifeste pour concrétiser son engagement dans la campagne « Communes de France pour la langue Française.

LES SERVICES À LA POPULATION
Adjoint délégué : Nadine MOREAU

THÈME LA JEUNESSE
Sandrine FLOUZAT, Adjointe déléguée

Rendu-compte

Réalisation d'une fresque murale à Trouy nord dans le cadre d'une convention tripartite

La municipalité a souhaité une réalisation visible de tous au travers d'une fresque murale. Pour ce faire, un administré de Trouy Nord a accepté que celle-ci soit conçue sur son mur. Afin de mettre en place cette activité et mener à bien ce projet, une convention tripartite était nécessaire : Le savoir-faire étant apporté par l'association moyennant un coût d'intervention à hauteur de 2430 € comprenant les fournitures ; Les moyens techniques, matériels, humains et financiers par la Ville ; Le support par un administré. Cette activité gratuite s'est adressée aux jeunes collégiens jusqu'à l'âge de 17 ans. Le nombre de participants était limité à 12 jeunes. L'activité s'est déroulée du 22/08/2016 au 26/08/2016 de 10h à 12h et de 14h à 16h. Le Conseil municipal **A PRIS ACTE** de la signature de cette convention.

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Adjoint délégué : Franck BRETEAU

THÈME LES TRAVAUX
Franck BRETEAU, Adjoint délégué

Point délibératif

Aménagement rue des acacias : approbation de la convention avec orange pour la dissimulation du réseau de communications électroniques

Orange propose la signature d'une convention relative à l'enfouissement du réseau de communications électroniques pour un montant estimatif de 7 870 € dont 7 054.60 € pris en charge par Orange et 815.40 € dus par la Collectivité. Le Conseil municipal, à l'unanimité **A APPROUVÉ** la convention ci-annexée et **A AUTORISÉ** en conséquence Monsieur le Maire à la signer.

Rendu-compte

Convention relative au transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de la rue des Acacias

Afin de coordonner au mieux la réalisation de cette opération notamment avec ceux de la compétence de l'agglomération (eaux usées notamment), la ville de Trouy a proposé à Bourges Plus de lui transférer temporairement la maîtrise d'ouvrage de cette opération. A cet effet, Bourges Plus et la ville de Trouy ont convenu d'une convention portée à la connaissance du Conseil municipal. Le montant prévisionnel de la participation de la Ville s'établit à 167 024 €. Le Conseil municipal à l'unanimité **A APPROUVÉ** la convention ci-annexée et **A AUTORISÉ** en conséquence Monsieur le Maire à la signer.

THÈME L'URBANISME Didier GUICHARD, Adjoint délégué

Points délibératifs

1. Modification des statuts du SDE 18 portant intégration de la communauté de communes Berry Grand Sud

Le Conseil municipal **A APPROUVÉ** la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher tels qu'ils sont rédigés en annexe à la délibération n° 2016-18 du Comité du 30 juin 2016.

2. Approbation du plan de financement des travaux d'éclairage public proposé par le SDE 18 de l'allée Saint Joseph

La Commune de TROUY envisage de réaliser des travaux d'extension ou de modernisation de l'éclairage public Allée Saint Joseph. Le montage financier des travaux est estimé de la façon suivant :

Localisation des travaux	Nature des travaux	Montant estimatif total des travaux HT	Montant de la participation de la Commune
Allée Saint Joseph	Extension	4 652.03	2 326.01

Le Conseil municipal à l'unanimité **A APPROUVÉ** le montage financier tel que défini ci-dessus ; **A AUTORISÉ** le Maire à signer le plan de financement prévisionnel proposé par le SDE 18 et **A INSCRIT** les crédits afférents au Budget de la Commune (en subvention d'équipement au compte 204), sachant que le montant définitif de la participation financière de la Commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18.

3. Approbation du plan de financement des travaux de dissimulation des réseaux électriques proposé par le SDE 18 de la rue des Acacias

La Commune de TROUY envisage de réaliser dans le cadre de l'aménagement de la rue des Acacias des travaux de dissimulation des réseaux électriques. Le montage financier des travaux est estimé de la façon suivante :

Localisation des travaux	Nature des travaux	Montant estimatif total des travaux HT	Montant de la participation de la Commune
Rue des Acacias	Dissimulation des réseaux Restitution de l'éclairage public	11 739.70 €	5 158.51 €

Le Conseil municipal à l'unanimité **A APPROUVÉ** le montage financier tel que défini ci-dessus ; **A AUTORISÉ** le Maire à signer le plan de financement prévisionnel proposé par le SDE 18 et **A INSCRIT** les crédits afférents au Budget de la Commune (en subvention d'équipement au compte 204), sachant que le montant définitif de la participation financière de la Commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a remercié l'assemblée et a levé la séance à 19h20.

Les présentes délibérations sont consultables et communicables. Les délibérations mentionnées ci-dessus seront publiées dans le recueil des actes administratifs. Leur publication a pour effet de les rendre opposables aux tiers.

Le Maire
Gérard SANTOSUOSSO